



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_124



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six septembre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX.

3 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Lydie ROUJON ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : Réhabilitation friche anciens abattoirs

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2023_016 du 28 février 2023 approuvant le projet de réhabilitation le projet de réhabilitation de la friche des anciens abattoirs estimé à 2 127 300 € HT.

Il informe l'assemblée que ce dossier a obtenu un financement de 957 750 € au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) et de son volet recyclage foncier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

SOLLICITE les financements complémentaires nécessaires à la mise en œuvre du projet de réhabilitation de la friche des anciens abattoirs auprès de l'Etat, de la Région, du Département.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer l'ensemble des pièces relatives à cette opération.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX